

REÇU LE

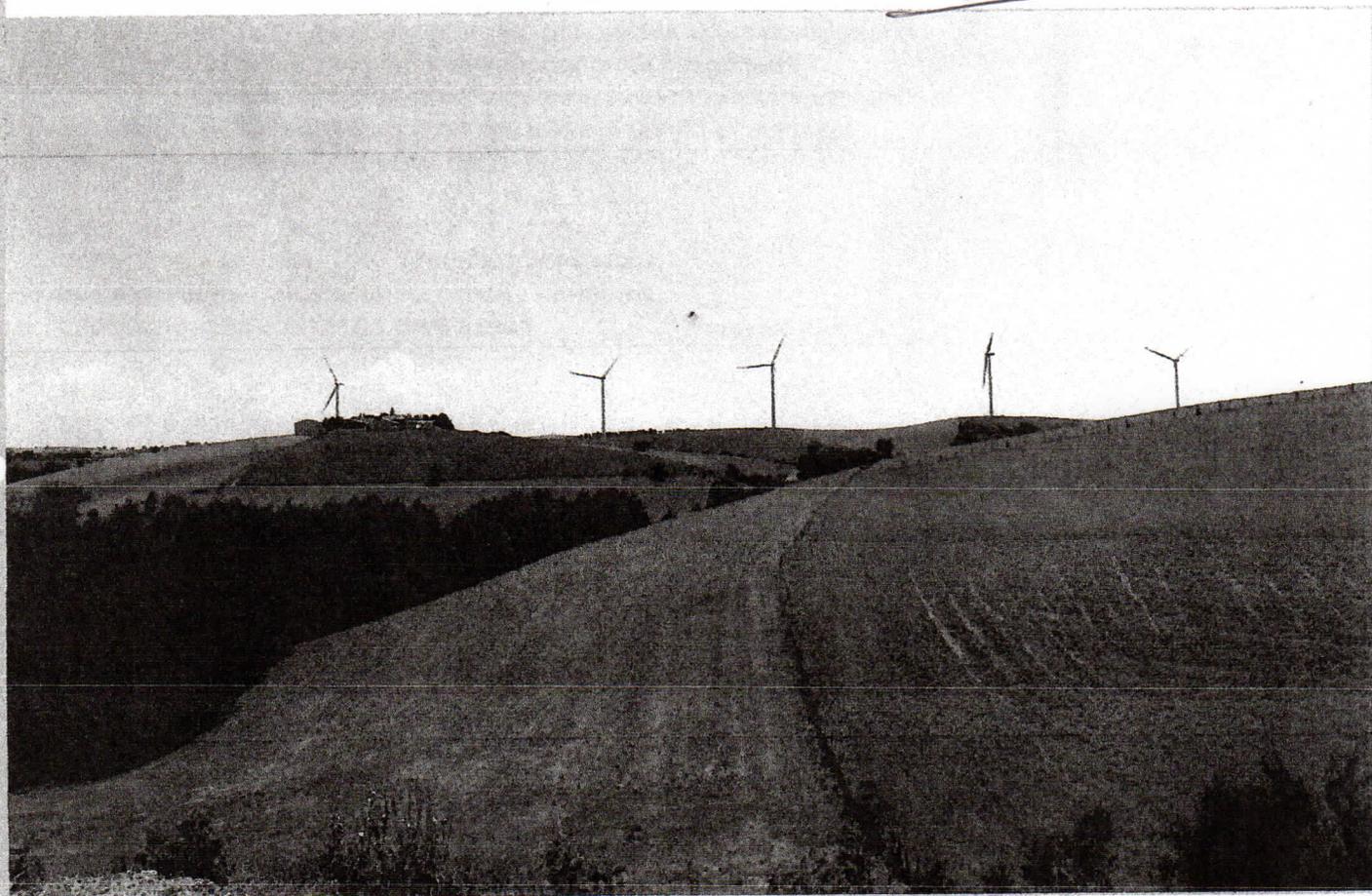
27 JAN. 2014

MAIRIE MOUSTIER VENTADOUR

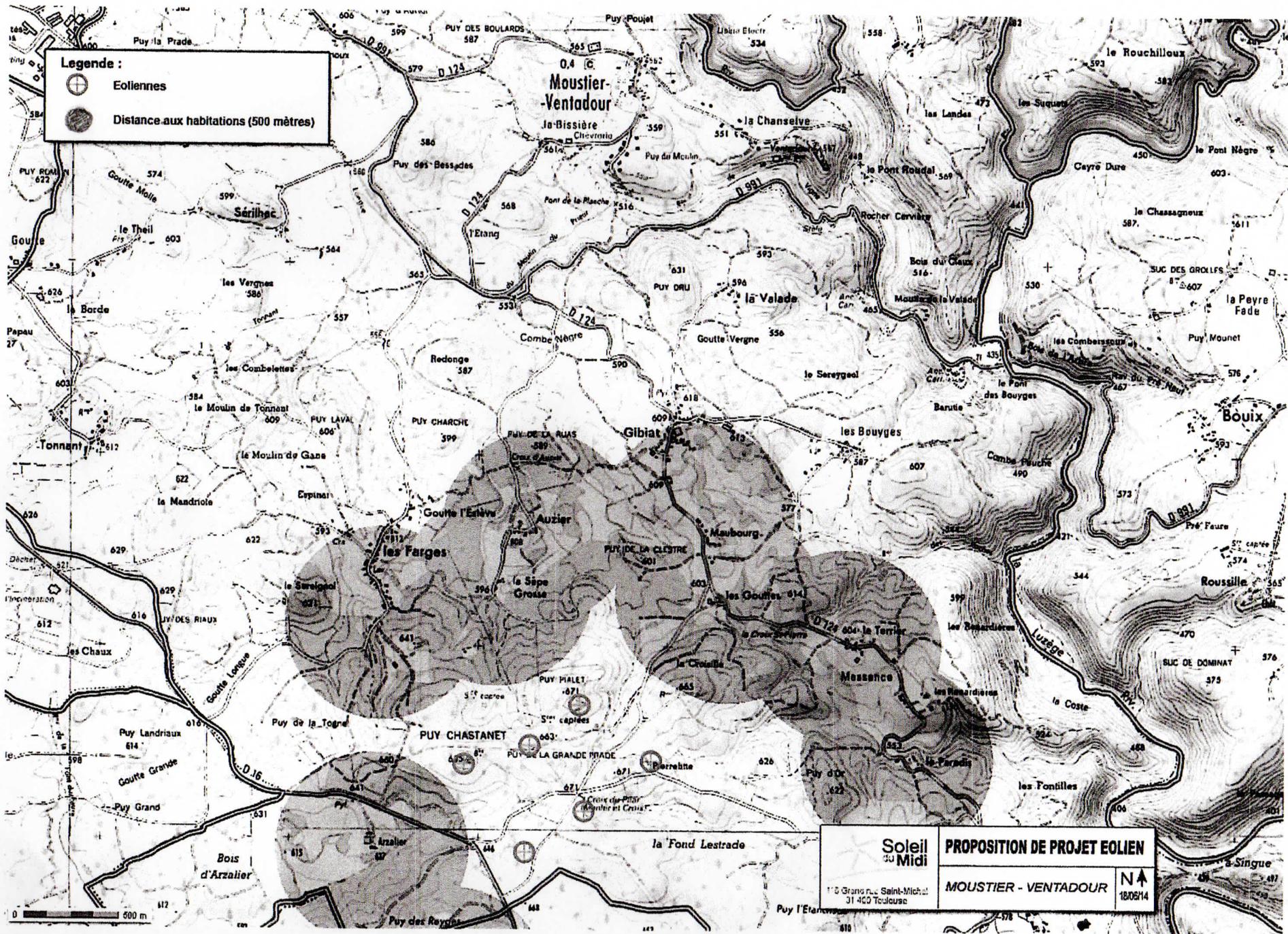
PROJET DE PARC EOLIEN DE
MOUSTIER-VENTADOUR

PRESENTATION SOMMAIRE DU PROJET

n^{os} parcelles



JANVIER 2014



Legende :

-  Eoliennes
-  Distance aux habitations (500 mètres)

	PROPOSITION DE PROJET EOLIEN	
	MOUSTIER - VENTADOUR	
113 Grand rue Saint-Michel 31400 Toulouse	 N 180514	

3 Société 2014 - Capital 4000 €. CA - 2013 - 170.000 €

LE DEVELOPPEUR

La société a été créée fin 2007 à Villemoustaussou (Aude) par quatre pionniers des énergies renouvelables en France ayant déjà installé plusieurs centaines de mégawatts « verts » (hydro, éolien ou solaire). Soleil du midi est née avec l'idée de concevoir et bâtir « clefs en main » des parcs éoliens et solaires photovoltaïques (PV) de qualité, au plus près de l'intérêt collectif et à la mesure des territoires. Notre approche raisonnée (taille des installations, mise en place d'un actionariat local,...) est aujourd'hui appréciée par les élus car elle allie compétence et pragmatisme.

Une présentation plus complète de la société Soleil Du Midi Développement (SDMD) est jointe en annexe à ce document.

LE PROJET DE PARC EOLIEN DE MOUSTIER-VENTADOUR

Le site de Moustier-Ventadour a été identifié, par l'équipe de SDMD, au cours du printemps 2013.

SDMD a reconnu le site comme étant :

- à l'écart des zones réglementaires naturalistes protégées (N2000, Znieff,...)
- à l'écart des contraintes techniques fortes (aviation, radar,...)
- à l'écart de l'habitat et des principales voies de circulation → distance / Regl = bruit
- à l'écart des principaux monuments historiques → choix
- à proximité d'un poste source du réseau électrique national → lequel ?
- bénéficiant d'un potentiel en vent connu et suffisant → combien ?
- localisé au sein du SRCAE Limousin)

L'ensemble de ces éléments a permis de considérer le site de Moustier-Ventadour comme étant susceptible, sous certaines conditions, de recevoir un parc éolien.

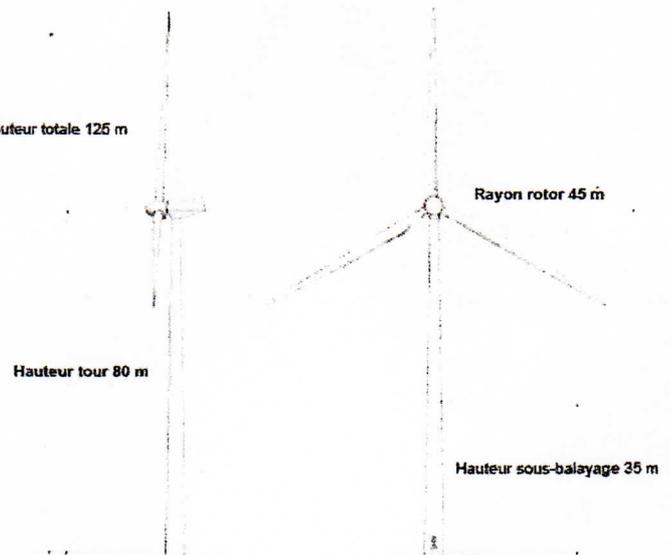
NOMBRE D'EOLIENNES

Le parc éolien serait composé de 6 éoliennes

DIMENSIONS DES EOLIENNES

Les éoliennes envisagées seraient de 80 mètres de hauteur de tour pour une longueur de pôle de 45 mètres. Le choix définitif du modèle d'éoliennes ne pourra cependant être effectué qu'après implantation d'un mât de mesure de 70 ou 80 mètres de hauteur et une campagne de mesure d'une année.

La puissance des éoliennes serait comprise entre 2.000 et 2.500 kW.



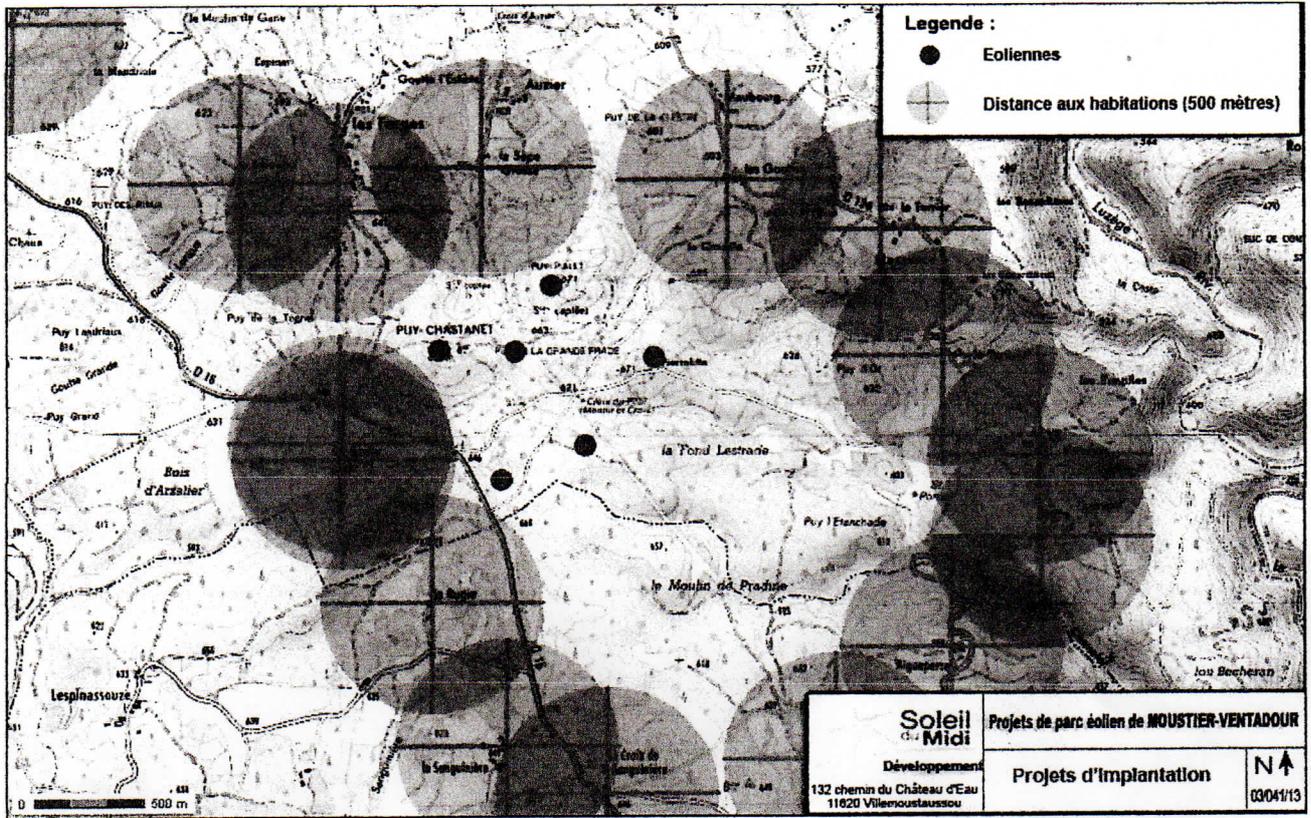
EMPRISE AU SOL DES EOLIENNES

L'emprise au sol complète d'une éolienne, c'est-à-dire comprenant le fût de l'éolienne, la plateforme de levage et l'accès à cette plateforme, est comprise entre 1 500 et 2 000 m².

LOCALISATION DES EOLIENNES

Nuisances, loi bruit

Les éoliennes sont localisées à plus de 600 mètres des plus proches lieux urbanisés (cercle d'évitement réglementaire de 500 mètres représentés sur la cartographie ci-dessous).
 Les parcelles d'emprise du projet sont très majoritairement boisées, certaines de ces parcelles ayant subi des coupes très récentes.



La production du parc éolien de Moustier-Ventadour pouvant être estimée à 28 000 000 kWh (parc éolien de 6 éoliennes de 2.300 kW de puissance unitaire), cette production correspondrait à la consommation annuelle d'environ 7 000 foyers, hors chauffage.

Les accès aux éoliennes à partir de la RD 16, seraient de largeur minimale afin de limiter au maximum leurs impacts sur les milieux physique, le paysage et exploiteraient au maximum les chemins déjà existants. Les chemins seraient composés d'une bande de roulement de 3,5 mètres au maximum et auraient des accotements dégagés de tout obstacle sur une largeur minimale de 1 mètre. *total = 5,5 m*

Voir plans

La largeur des chemins, après la phase de construction du parc éolien, pourrait être réduite à moins de 3 mètres. Les accotements et les arbres localisés à proximité des chemins d'accès seront uniquement entretenus afin de permettre le passage des véhicules d'entretien du parc éolien (2 - 3 visites par an).

Pourquoi 270m autour éolienne qui entretient ?

CONTEXTE REGLEMENTAIRE DU PROJET EOLIEN

L'obligation pour un projet éolien d'être localisé au sein d'une Zone de Développement de l'Éolien (ZDE), afin de bénéficier du contrat d'achat propre à l'éolien a été supprimée au cours du printemps 2013.

Aujourd'hui, un parc, afin de bénéficier du contrat d'achat de sa production, doit être inclus dans une zone, identifiée comme favorable au développement de l'éolien, dans son Schéma Régional Climat Air et Energie (SRCAE). Ce qui est le cas du site de Moustier-Ventadour, identifié comme présentant peu d'enjeu et comme une zone potentiellement favorable par le SRCAE Limousin.

La suppression des ZDE a permis de raccourcir sensiblement la durée de développement des projets éoliens. Celle-ci reste cependant comprise entre 3 et 5 années.

L'inscription récente des parcs éoliens au titre des Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE) a renforcé le contenu des études d'impacts et plus particulièrement les études liées aux volets acoustiques et risques industriels. Aujourd'hui, de par son régime ICPE, les parcs éoliens ne peuvent plus être réglementairement localisés à une distance inférieure à 500 mètres des zones urbanisées et urbanisables. L'étude acoustique s'est fortement complexifiée afin de prendre en compte la décomposition spectrale du bruit (étude par bande d'octave).

↳ qui la fait
qd? comment?

LES ETUDES ET LA PROCEDURE D'INSTRUCTION

La demande de permis de construire du parc éolien ne pourra être effectuée qu'après la confirmation de l'intérêt du conseil municipal de Moustier-Ventadour, l'accord de la totalité des propriétaires fonciers concernés par les équipements et la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement sur un cycle biologique annuel. L'étude d'impact comprendrait la prise en compte du volet naturaliste (flore, faune, avifaune, insectes, chiroptères, etc...), une étude acoustique répondant aux normes ICPE et une étude paysagère.

Enquête publique

La durée de l'instruction des demandes de permis de construire et ICPE est généralement d'une année. Une enquête publique est réalisée, lors de la procédure d'instruction, sur les communes d'implantation du parc éolien et les communes limitrophes.

LES RAISONS DU PROJET

LE PARC EOLIEN DE MOUSTIER-VENTADOUR PERMETTRAIT DE :

- Participer au développement d'une énergie locale et renouvelable.
- Exploiter une énergie, le vent, gratuite, inépuisable et non délocalisable
- Aider à atteindre une meilleure indépendance énergétique (absence de dépendance aux approvisionnements en produits fossiles ou fissiles)
- Créer des emplois (estimation 2013 : 1,4 emploi créé en France par MW éolien installé)
- Répondre aux objectifs de développement des ENr et de lutte contre le réchauffement climatiques fixés par la France et l'Europe.

!!!

)) ?? des eux

paysage
muséum
↳ Investir

TOUT EN DEVELOPPANT UNE ENERGIE :

- Aux impacts environnementaux limités (confirmation par une étude d'impact sur l'environnement nécessaire)
- Réversible (obligation légale de démantèlement) et non émissive de CO2
- Bénéficiant de plus de 20 années de retour d'expérience (1991 : première éolienne de France)
- Dont le coût de production est très proche de la « parité réseau »

? c'est nous qui payons la # -

ET AYANT DES RETOMBEEES ECONOMIQUES LOCALES :

- Fiscalités au bénéfice des collectivités et ainsi, indirectement, pour l'ensemble des habitants du territoire concerné
- Location des terrains pour les propriétaires fonciers → taxe foncière
- Possibilité d'un investissement dans le parc éolien (capital ouvert) + taxe des valeurs locatives

↳ déduction de 75% de l'ISF.

LES RETOMBEEES SOCIO-ECONOMIQUES POTENTIELLES DU PARC EOLIEN

LES RETOMBEEES FISCALES

Un parc éolien est soumis au versement de l'IFER, la CET (CVAE et CFE) et de la TFPB. D'autres taxes sont appliquées à un parc éolien, mais leurs montants étant modestes, celles-ci ne seront pas développées ici.

L'IFER est propre aux entreprises de réseau et l'éolien y est soumis à hauteur de 7 120 euros par MW installé. L'IFER est partagé entre la commune, l'EPCI et le département en fonction des taux votés par les différentes entités.

Selon l'hypothèse d'une puissance éolienne installée de 12 MW (12 000 kW), l'IFER rapporterait 25 632 euros annuels au département, 59 808 euros au bloc communal (CDC + commune).

La CET comprend la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises), la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises). La CET s'élèverait à 17 852 euros pour le bloc communal.

Le parc éolien sera également soumis au paiement de la **Taxe Foncière sur les Propriétés bâties** dont les montants seraient de 4 272 euros. *Payé par propriétaire*

Ainsi, au total, le parc éolien créerait les recettes fiscales annuelles suivantes :

- 37 073 euros pour le département,
- 81 932 euros pour le bloc communal
- environ 1 362 euros pour la région

*+ impôts (CSC)
sur location.*

La durée de vie d'un parc éolien étant de 20 ans, il est possible d'estimer sur cette période (hors actualisations) les retombées fiscales du parc éolien à environ 1 600 000 euros pour le bloc communal de Moustier-Ventadour.

LES REMUNERATIONS DES PROPRIETAIRES FONCIERS

La rémunération que nous proposons aux propriétaires fonciers est de 5 000 euros par éolienne pour une surface maximale par éolienne de 2 000 m². Dans le cas où une éolienne serait implantée sur des parcelles appartenant à plusieurs propriétaires, ce montant serait partagé entre ces derniers au prorata de la surface d'emprise sur les parcelles. Le **bail emphytéotique**, établi par un notaire, est conclu pour une **durée de 30 années**. Le loyer de 5 000 euros par éolienne est réactualisé annuellement. Des indemnités complémentaires peuvent être également versées, le cas échéant, dans le cadre de l'élargissement d'un chemin par exemple ou d'un défrichement. *→ Taxes*

INFORMATION DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DU PUBLIC

La société SDMD se tient à l'entière disposition du conseil municipal de Moustier-Ventadour pour une présentation technique plus complète de son projet. SDMD organise également des journées d'information où elle se tient à la disposition du public afin de lui présenter de manière approfondie son projet et apporter des réponses aux questions qu'il pourrait légitimement se poser.

2 (Nous organisons généralement ces journées d'information après la confirmation de l'intérêt des conseils municipaux et l'accord d'une majeure partie des propriétaires fonciers. En effet, il peut être inutile d'organiser un débat public si le projet n'est pas accepté par ses premiers concernés.

Contact Soleil du Midi Développement (SDMD) :
Rémi GUITTARD, chargé de projet
06 32 53 00 06

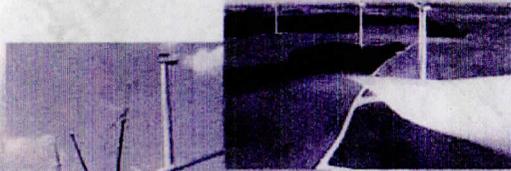


Une équipe cumulant plus de 90 années d'expérience dans le développement des énergies renouvelables en France et à l'international.

DES RÉFÉRENCES

ÉOLIEN

Développement de près de 200 MW aujourd'hui en production (premiers parcs éoliens de Charente et de Moselle)

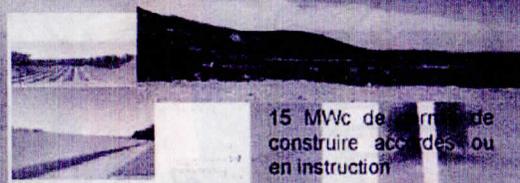


Salles de Villefagnan (18)
9 éoliennes de 2,3 MW

Développement en cours de projets éoliens dans les régions Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes, Languedoc

Construction de
solaire (en production)

Parc PV de
Feuilla (11)

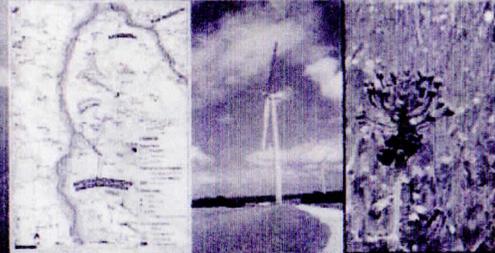


15 MWc de panneaux de construire accordés ou en instruction

Plusieurs dizaines de MWc dans les régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon en phase de développement

UNE GAMME DE SERVICE COMPLETE DÉVELOPPEMENT CLEF EN MAIN

- Identification et maîtrise foncière du site
- Développement technique du projet
- Conduite des études de dimensionnement, techniques et environnementales
- Relations avec les administrations
- Suivi de l'instruction des demandes de PC et dossiers ICPE
- Suivi de chantier



ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE

La société Soleil du Midi Développement vous accompagne dans votre volonté de développer un/des projet(s) en France ou à l'étranger

- Analyse de la faisabilité du projet
- Aide à la conception technique (choix des équipements, dimensionnement, respect des contraintes techniques)
- Montage d'une équipe pluridisciplinaire reconnue et expérimentée (architecte, géomètre, ingénieur écologue, naturaliste, paysagiste et acousticien)
- Pilotage de la procédure administrative de validation du projet (PC, EP, ICPE)
- Préparation et suivi de chantier

HISTORIQUE ET CONTACTS

La société Soleil du Midi Développement fait partie d'un groupe créé en 2007 par quatre pionniers des énergies renouvelables en France ayant déjà installé plusieurs centaines de mégawatts « verts » (hydro, éolien ou solaire). Son principal bureau est à Toulouse et possède une antenne dans le Gers. Soleil du midi est née avec l'idée de concevoir et bâtir « clefs en main » des parcs éoliens et solaires photovoltaïques (PV) de qualité, au plus près de l'intérêt collectif et du monde rural. Elle favorise l'actionnariat local comme certains de ses associés le font depuis 10 ans.

Siège : 132 chemin du château d'eau
11 620 Villemoustaussou

Bureaux : 116, grande rue St Michel
31 400 Toulouse

Directeur Général

Cyril Carnis, Directeur technique,
Mobile : 06 75 00 00 00